

**CAHIER DES CHARGES**

**Facilitateur**

VILLE DE LE RELECQ-KERHUON  
SERVICE TECHNIQUE  
1, PLACE DE LA LIBERATION – BP 80 – 29480 LE RELECQ-KERHUON  
TEL : 02 98 28 61 46  
[secretariat.travaux@mairie-relecq-kerhuon.fr](mailto:secretariat.travaux@mairie-relecq-kerhuon.fr)

**Objet :**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT :  
FOURNITURE DE BOIS ET DE GRANULES POUR LES  
HABITANTS DU RELECQ-KERHUON  
RÉUNIS EN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Juin 2025

# Sommaire

## Table des matières

Sommaire .....	2
Article 1 Objet du groupement de commandes .....	3
Article 2 Conditions de la consultation.....	3
2.1. Forme juridique du candidat .....	3
2.2. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres.....	3
2.3. Durée du marché.....	3
Article 3 SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT DES OFFRES .....	4
Article 4 QUALITE DES PRODUITS.....	5
4.1. Lot n°1 : Bois .....	5
4.1.1. Nature du combustible.....	5
4.1.2. Taux d'humidité .....	5
4.1.3. Granulométrie.....	5
4.1.4. Co-bénéfices sociaux et environnementaux du bois combustible .....	5
4.2. Lot n°2 : Granulés.....	5
4.2.1. Nature du combustible.....	5
4.2.2. Caractéristiques du combustible.....	5
Article 5 LIVRAISON.....	6
5.1. Engagement du fournisseur sur les volumes de livraison .....	6
5.2. Procédure de commande et de livraison.....	6
5.3. Délai de livraison .....	6
Article 6 FACTURATION ET PAIEMENT .....	6

## Article 1 Objet du groupement de commandes

Dans le cadre des travaux de la démarche citoyenne EKOLAB les habitants de la commune de Le Relecq-Kerhuon ont souhaité organiser l'achat groupé de bois et de granulés afin de faire baisser leur facture d'énergie.

A ce titre la Mairie de Le Relecq-Kerhuon intervient en tant que « facilitateur » afin de réaliser une consultation d'opérateurs économiques sous forme d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dans le but de mettre en relation un opérateur, qui sera retenu suite à l'analyse des offres, avec les habitants adhérant à ce groupement de commande.

L'AMI se compose de deux lots :

N° du lot	Désignation
Lot 1	Fourniture de bois
Lot 2	Fourniture de granulés

## Article 2 Conditions de la consultation

### 2.1. Forme juridique du candidat

Les fournisseurs sont autorisés à se porter candidat seul ou sous forme de groupement conjoint ou solidaire, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence. Le groupement est solidaire lorsque chacun des fournisseurs membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

### 2.2. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est un marché privé.

Les candidatures doivent être adressées par message électronique au plus tard le :

**03 juillet 2025 à 12h00**

à l'adresse suivante : [secretariat.travaux@mairie-relecq-kerhuon.fr](mailto:secretariat.travaux@mairie-relecq-kerhuon.fr)

Elles devront être présentées au moyen d'une pièce jointe au format .zip regroupant les documents suivants :

- Bordereau des prix unitaires,
- Devis établi sur la base des estimations indiquées à l'article 4 (non contractuel),
- Un mémoire technique contenant :
  - La description du candidat, ses références, les moyens humains et matériels destinés à assurer les prestations,
  - La provenance des matériaux livrés et leurs conditions de stockage,
  - Le délai d'approvisionnement après commande ferme,
  - Les conditions de livraison et de paiement,
  - Les mesures prises par le candidat pour réduire les nuisances environnementales dues au transport, au stockage et à la livraison des produits.
- Une attestation d'assurance,
- Le présent cahier des charges dûment signé et accepté par le candidat.

### 2.3. Durée du marché

Le marché est établi pour une durée de 1 an à compter du 1er août 2025, renouvelable 3 fois par tacite reconduction. La durée totale du marché ne pourra excéder 4 années.

### **Article 3 SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT DES OFFRES**

Les candidatures, sans limitation du nombre maximum sélectionnées, seront jugées recevables dès lors qu'elles contiennent un devis établi selon l'estimation des commandes visée au 5.1, un Bordereau des Prix Unitaires (BPU), l'indication des modalités de commande, transport, livraison, manutention, délais de paiement et l'engagement du respect des conditions du marché telles que décrite dans le présent cahier des charges qui devra être signé et accepté par le candidat.

Les candidatures seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

#### Critère 1 : Prix (40%)

Il concerne le prix remis par l'entreprise en fonction de l'estimation.

La note maximale (40) sera attribuée à l'offre la moins disante.

Pour le calcul de la note des offres supérieures à l'offre la moins disante, la formule ci-après sera appliquée :

$$\text{Note} = 40 \times (\text{prix moins disant} / \text{prix de l'offre analysée}).$$

#### Critère 2 : Qualité des prestations et fournitures (60%)

Il s'apprécie au vu de l'offre de base au regard :

- Des capacités de l'entreprise (/5 points),
- Des sources d'approvisionnement, dans l'ordre de priorité mentionné (/5 points),
- Des conditions de production de la matière première utilisée (gestion durable...) (/5 points),
- Des conditions de stockage des matériaux livrés (/5 points),
- Des délais d'approvisionnement après commande ferme et des conditions de livraison (/5 points),
- Des mesures prises par le candidat pour réduire les nuisances environnementales dues au transport, au stockage et à la livraison des produits (/5 points).

Un soin particulier sera apporté à la fourniture de documents attestant des précisions fournies avec les tonnages de différentes sources d'approvisionnement.

Il est demandé à chaque candidat de fournir des contrats type signés avec leurs fournisseurs, le lieu de stockage des bûches sèches avant livraison finale et le moyen de livraison utilisé (camion, tracteur, volume benne).

Le nombre de points attribué à chaque critère sera fonction du degré de précision apporté à l'offre et de la pertinence des renseignements fournis :

- Satisfaisant = 5 points,
- Moyens = 3 points,
- Insuffisants = 1 point,
- Non renseigné = 0 point.

Pour le calcul de la note, la formule ci-après sera appliquée :

$$\text{Note} = 60 \times (\text{note de l'offre analysée} / \text{note de la meilleure offre}).$$

## Article 4 QUALITE DES PRODUITS

### 4.1. Lot n°1 : Bois

#### 4.1.1. Nature du combustible

Le combustible livré sera dénué de corps étrangers (cartons, papiers, plastiques, métaux, cailloux, pierres, sable, colle, peinture, produits chimiques etc.) pouvant endommager les chaudières et nuire à l'environnement lors de sa combustion.

#### 4.1.2. Taux d'humidité

Le taux d'humidité est la quantité d'eau présente dans le combustible. Pour un meilleur rendement, il a été décidé un approvisionnement avec des bûches ayant un taux d'humidité compris entre 20 et 30% mais inférieur à 25% sur masse brute en moyenne annuelle. Pas de livraison acceptée pour un taux d'humidité supérieur à 30% sur masse brute.

#### 4.1.3. Granulométrie

La granulométrie standard devra être celle du CIBE dans la classe de granulométrie P16 – P45 A.

Classe de granulométrie	Fraction de 75% du poids		Fraction grossière plaquettes		Fraction fine (< 3,15 mm)
	Minimale	Maximale	% en masse	Long max	
P16-P45A	3,5 mm	45 mm	< 3%	< 100 mm	< 8%
P45A-P63	8 mm	63 mm	< 6%	< 100 mm	< 6%
P63-P125	8 mm	125 mm	< 6-10%	< 200 mm	< 4%
P100-P200	16 mm	200 mm	< 10%	< 350 mm	< 10%

#### 4.1.4. Co-bénéfices sociaux et environnementaux du bois combustible

La commune souhaite que le bois alimentant les chaudières respecte les critères suivants :

- Gestion durable de la ressource permettant la fourniture d'un bouquet de services écosystémiques apportés au territoire,
- Rémunération équitable des différents intervenants de la filière,
- Traçabilité assurée,
- Provenance et commercialisation bas carbone.

### 4.2. Lot n°2 : Granulés

#### 4.2.1. Nature du combustible

Le fournisseur devra fournir exclusivement des granulés de bois propres non traités résultant d'un déchetage de sous-produits de la filière bois, soit en exploitation forestière, soit en scierie.

#### 4.2.2. Caractéristiques du combustible

Les analyses élémentaires (quantité de métaux lourds, qualité en termes de PCI, taux d'humidité, taux de cendres...) devront être conformes à la norme DIN+.

En particulier :

- le taux d'humidité totale sur brut sera inférieur à 6 %
- le taux de cendres sur brut sera inférieur à 1 %.
- le taux de fines doit être inférieur à 5 %.

## Article 5 LIVRAISON

### 5.1. Engagement du fournisseur sur les volumes de livraison

Le fournisseur s'engage à fournir la quantité de combustibles nécessaires aux besoins des habitants membres du groupement de commandes.

Les estimations au 30/04/2025 sont les suivantes :

- 155 commandes de bois,
- 75 commandes de pellets.

### 5.2. Procédure de commande et de livraison

Le fournisseur s'engage à fournir aux riverains identifiés par la commune une grille tarifaire en fonction des produits proposés :

Bûche 25 cm	Bûche 40 cm	Pellets en sac	Pellets en vrac
-------------	-------------	----------------	-----------------

Le fournisseur s'engage à prendre les commandes et à organiser les livraisons à domicile sur toute la commune du Relecq-Kerhuon.

Les opérations de livraison et de déchargement sont assurées par le fournisseur à ses risques et périls et sous sa responsabilité.

Le fournisseur devra justifier d'un contrat d'assurance en Responsabilité Civile et Professionnelle pour les dommages au personnel et aux biens qui pourraient survenir lors des livraisons.

### 5.3. Délai de livraison

La livraison devra être effectuée dans le mois suivant la commande.

## Article 6 FACTURATION ET PAIEMENT

Les prix sont réputés comprendre la fourniture transportée ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres.

Le fournisseur établira une facture correspondant à chaque livraison, établie en euros. Elle devra mentionner le détail des prix unitaire pratiqués (fournitures, transport, manutention, etc...) et le total hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Le règlement des factures sera effectué directement par chaque riverain pour sa commande.

La commune de Le Relecq-Kerhuon ne pourra pas être poursuivie en cas de retard ou de défaut de paiement.

A.....,  
Le.....,  
Cachet et signature de l'entreprise  
*Indiquer la mention « Lu et accepté sans réserves »*